CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E47703 **VALABLE JUSQU'AU** 08/09/2024

ÉDITÉ LE **22/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2003
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/05/2016
Capital : 220 320

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2003B00182

Siret : **447 549 080** **00011**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 85 07364 02

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146925684

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146925684

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **PINEAU ELECTRICTE SARL**
Sigle : PINEAU ELECTRICTE
Z.I. DU MORTIER
85610 CUGAND

Téléphone : 02 51 43 67 67 **Fax :** 02 51 43 65 55
Portable :

Site Internet : www.pineau-energie.fr
E-mail : contact@pineau-energie.fr

Responsabilité légale :
PINEAU PATRICK GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	26/11/2020
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/11/2020
o Ventilation mécanique	30/09/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.